

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1802**19 décembre 2002****SOMMAIRE**

AHV International Portofolio, Sicav, Luxembourg	86461	Alzette	86483
Amusement Activities International S.A., Mamer	86457	E.P.F. European Property Foundation, S.à r.l., Mamer	86458
Amusement Activities International S.A., Mamer	86457	Espace Concept S.A., Esch-sur-Alzette	86460
AOL Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	86490	Espace Concept S.à r.l., Esch-sur-Alzette	86460
AOL Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	86490	Farta V S.A., Mamer	86458
AOL Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	86490	Fase Fintek S.A., Luxembourg	86456
Aprovia Luxembourg Groupe Moniteur, S.à r.l., Luxembourg	86476	Fides Trust Company Limited, GmbH, Luxembourg	86491
Aprovia Luxembourg Groupe Moniteur, S.à r.l., Luxembourg	86478	Fin.Zo S.A., Luxembourg	86457
Aprovia Management GFA, S.à r.l., Luxembourg	86480	Financière Versailles, S.à r.l., Luxembourg	86473
Aprovia Management GFA, S.à r.l., Luxembourg	86482	Financière Versailles, S.à r.l., Luxembourg	86475
Bassam Holding S.A., Luxembourg	86489	Fototype S.A., Luxembourg	86471
Boucherie Centrale du Tossenbergh S.A., Bertrange	86466	FRS Luxembourg S.A., Financial Reporting Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	86484
Boucherie de Remich S.A., Remich	86450	FRS Luxembourg S.A., Financial Reporting Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	86485
Bruno S.A., Bertrange	86466	Gaming International Group, S.à r.l., Mamer	86459
BT Longmont (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	86470	Gestion Clam Luxembourg S.A., Luxembourg	86475
BT Longmont (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	86471	Golden Investors S.A., Luxembourg	86457
C-Junior S.A., Howald	86450	Groupe FNP S.A., Junglinster	86487
Cafruta S.A., Bertrange	86463	H.R. Investment S.A., Luxembourg	86464
Celimage S.A., Luxembourg	86451	H.R. Investment S.A., Luxembourg	86464
Celimage S.A., Luxembourg	86451	Im Werth S.A., Bertrange	86450
Cofinvest S.A.H., Luxembourg	86465	Immobilière Terzi, S.à r.l., Strassen	86485
Cofinvest S.A.H., Luxembourg	86465	Immobilière Terzi, S.à r.l., Strassen	86486
Cofinvest S.A.H., Luxembourg	86465	International Estate Management S.A., Luxembourg	86492
Cofiso S.A.H., Luxembourg	86455	JBS, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	86460
Cofiso S.A.H., Luxembourg	86455	Komas Building Company, S.à r.l., Steinsel	86479
Cofiso S.A.H., Luxembourg	86455	Komas Building Company, S.à r.l., Steinsel	86480
Connaissance, A.s.b.l., Luxembourg	86495	Landesbank Rheinland - Pfalz International S.A.	86456
Createam S.A., Bertrange	86463	Leyco, S.à r.l., Alzingen	86458
Delight, S.à r.l., Luxembourg	86452	Logiconsult S.A., Luxembourg	86459
Denham S.A., Luxembourg	86478	Luxatec S.A., Luxembourg	86459
Dofinex Holding S.A., Luxembourg	86453	Mecan S.A., Angelsberg	86488
Dofinex Holding S.A., Luxembourg	86454	Mercurion Asia Fund, Sicav, Luxembourg	86462
DSD International Contractors, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	86482	Mezzerine Holding S.A., Bettange-sur-Mess	86488
DSD International Contractors, S.à r.l., Esch-sur-		MSE S.A., Esch-sur-Alzette	86461
		New Venture Holding S.A., Luxembourg	86456

Nostras S.A.H., Mamer	86459	Société Financière UCB Holding S.A., Luxembourg	86453
Office Park Findel F4 AG, Luxembourg	86451	Société Financière UCB Holding S.A., Luxembourg	86453
Omaha S.A.	86461	Soficob S.A.H., Luxembourg	86452
Omaha S.A.	86461	Soficob S.A.H., Luxembourg	86452
Orbite Communication S.A., Luxembourg	86459	Soparint S.A., Luxembourg	86454
Orisa S.A., Bettembourg	86466	Station de Service Kirpach S.A., Larochette	86488
Pfizer Warner Lambert Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	86458	Thomson International S.A., Luxembourg	86466
Phisolina S.A., Luxembourg	86460	Thomson International S.A., Luxembourg	86469
Premuda International S.A.H., Luxembourg	86456	Vianini Lux S.A., Luxembourg	86456
PwC Academy, PricewaterhouseCoopers Academy, S.à r.l., Luxembourg	86491	Visopa S.A., Luxembourg	86462
Reimecher Supermaart S.A., Remich	86450	Visopa S.A., Luxembourg	86462
Remili-Print, S.à r.l., Bertrange	86486	Volos S.A., Luxembourg	86483
Resuma S.A., Windhof-Koerich	86463	Wonder International S.A., Luxembourg	86472
reliure saint-paul, S.à r.l., Luxembourg	86463	Wonder International S.A., Luxembourg	86473
S.M. International S.A., Luxembourg	86457	World Asset Management Company S.A., Luxembourg	86455
SJ, S.à r.l., Bous	86492		
So.Ge.Fer. (Luxembourg) S.A., Luxembourg	86494		

C-JUNIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald.

R. C. Luxembourg B 35.332.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Signature.

(87463/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

REIMECHER SUPERMAART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Remich.

R. C. Luxembourg B 20.157.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Signature.

(87464/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

BOUCHERIE DE REMICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Remich.

R. C. Luxembourg B 20.153.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Signature.

(87465/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

IM WERTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 83.902.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Signature.

(87466/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

CELIMAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 84.677.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration du 24 juillet 2002

Suite à la démission de Monsieur Mouton de sa fonction d'Administrateur à partir de ce jour, les deux Administrateurs restants pourvoient à son remplacement par la société EURO COLON S.A.

Cette décision doit être ratifiée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra ce 24 juillet 2002, juste après cette réunion du Conseil d'Administration.

Pour réquisition et publication
Extrait sincère et conforme
CELIMAGE S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87356/780/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

CELIMAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 84.677.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 24 juillet 2002

La démission de Monsieur Mouton au poste d'Administrateur est acceptée et décharge entière et définitive lui est donnée, jusqu'à ce jour, pour l'exécution de son mandat.

La société EURO COLON S.A., dont le siège social est établi à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix est nommée au poste d'Administrateur à partir de ce 24 juillet 2002. La société EURO COLON S.A. terminera le mandat de Monsieur Christophe Mouton qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007 de la société.

Pour extrait sincère et conforme
Pour réquisition et publication
CELIMAGE S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 27, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87357/780/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

OFFICE PARK FINDEL F4 AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
H. R. Luxemburg B 80.489.

Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 26. November 2002 zu der sich die Aktionäre als rechtens einberufen bekennen

Die Tagesordnung der ausserordentlichen Generalversammlung ist folgende:

- Verpflichtung der Gesellschaft durch die Unterschrift des Herrn Jean-Claude Schulté, wohnhaft in L-4979 Fingig, 45, rue Nicolas Margue.

Die Generalversammlung fasst einstimmig folgenden Beschluss:

Die Gesellschaft kann gegenüber Dritten in jedem Fall durch die Unterschrift des obengenannten Herrn Jean-Claude Schulté gemeinsam mit der Unterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Hans-Peter Maier oder Herrn Dr. Hanns Maier verpflichtet werden.

Aufgenommen in Luxembourg, am 26. November 2002.

Die Aktieninhaber
SOMACO S.A. / HAMALUX, G.m.b.H.
Vertreten durch / Vertreten durch
Dr. H. Maier u. H.-P. Maier / Dr. H. Maier u. H.-P. Maier

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 33, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87583/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

SOFICOB S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.681.

Les bilans aux 31 mars 2001 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(87399/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

SOFICOB S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.681.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 septembre 2002

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Weinand et appelle comme nouvel Administrateur, Monsieur René Schlim, pour terminer le mandat de Monsieur Marc Weinand, démissionnaire.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 90, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87402/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

DELIGHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 59.471.

Il résulte de différentes conventions passées que la répartition des parts dans la société préqualifiée se répartissent comme suit:

Monsieur Angelo Presti	100 parts, soit	20%
Monsieur Franco Presti	50 parts, soit	10%
Monsieur Marc Hobscheit	137,5 parts, soit	27,5%
Monsieur Hervé Marc Gaspesch	137,5 parts, soit	27,5%
Monsieur Patrick Topp	75 parts, soit	15%
Total	500 parts, soit	100%

En date d'aujourd'hui, il a été décidé à l'unanimité entre associés que:

Que Monsieur Marc Hobscheit, préqualifié cède 87 parts, soit 17,5 % de ses parts pour un prix de EUR 25.000,- à Monsieur Angelo Presti, préqualifié.

Ces cessions de parts ont dûment été enregistrées.

Le paiement et le transfert de propriété des parts sociales est immédiat et se réalise par la signature de la présente cession. Les cessionnaires entrent immédiatement en jouissance de tous les droits et obligations y rattachés.

La nouvelle répartition des parts sociales de la société DELIGHT, S.à r.l., s'établit comme suit:

Monsieur Angelo Presti	187,5 parts, soit	37,5%
Monsieur Franco Presti	50 parts, soit	10%
Monsieur Hervé Marc Gaspesch	137,5 parts, soit	27,5%
Monsieur Patrick Topp	75 parts, soit	15%
Monsieur Marc Hobscheit	50 parts, soit	10%
Total	500 parts, soit	100%

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

A. Presti, M. Hobscheit, P. Topp, H.-M. Gaspesch, F. Presti.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 22, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Muller.

(87441/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

SOCIETE FINANCIERE UCB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 10.500.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 90, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2002.

G. Jacobs

Administrateur

(87400/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

SOCIETE FINANCIERE UCB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 10.500.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2002

Nominations statutaires

L'Assemblée renouvelle à l'unanimité les mandats d'Administrateurs du Baron Jacobs et de Monsieur M. Wiers pour un terme de trois ans.

L'Assemblée confirme que ces mandats sont exercés à titre gratuit et viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 7 juin 2002.

G. Jacobs

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 90, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87401/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

DOFINEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.352.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 juin 2001

Sont présents:

Monsieur Koen Lozie, Administrateur

Monsieur Jean Quintus, Administrateur

Monsieur Joseph Winandy, Administrateur

Ordre du jour:

- Conversion du capital social de la société de BEF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001
- Augmentation du capital social de la société par incorporation d'une partie des résultats reportés pour arriver à un capital arrondi
- Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Résolutions

1. Dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 12 juin 2001, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, le Conseil d'Administration décide de convertir le capital social de la société de BEF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001 au cours de change de 1 euro pour 40,3399 francs belges et de remplacer dans les statuts toutes références au BEF par des références à l'euro.

Le capital social de un million trois cent quatre-vingt mille francs belges (1.380.000 BEF) est converti en trente-quatre mille deux cent neuf euros et trente et un eurocentimes (34.209,31 EUR).

2. Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de deux cent quatre-vingt-dix euros et soixante-neuf eurocentimes (290,69 EUR). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à trente-quatre mille cinq cents euros (34.500 EUR).

3. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

- 1^{er} alinéa

«Le capital social est fixé à trente-quatre mille cinq cents euros (34.500 EUR), représenté par mille cinq cent quatre-vingt-douze (1.592) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales».

Le Conseil d'Administration chargera Maître Jacques Delvaux de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour le Conseil d'Administration
K. Lozie / J. Quintus / J. Winandy
Administrateur / Administrateur / Administrateur
Pour copie certifiée conforme
FIDUPAR
Signatures

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 juin 2001

Résolutions

1. Dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 12 juin 2001, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, le Conseil d'Administration décide de convertir le capital social de la société de BEF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001 au cours de change de 1 euro pour 40,3399 francs belges et de remplacer dans les statuts toutes références au BEF par des références à l'euro.

Le capital social de un million trois cent quatre-vingt mille francs belges (1.380.000 BEF) est converti en trente-quatre mille deux cent neuf euros et trente et un eurocentimes (34.209,31 EUR).

2. Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de deux cent quatre-vingt-dix euros et soixante-neuf eurocentimes (290,69 EUR). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à trente-quatre mille cinq cents euros (34.500 EUR).

3. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

- 1^{er} alinéa

«Le capital social est fixé à trente-quatre mille cinq cents euros (34.500 EUR), représenté par mille cinq cent quatre-vingt-douze (1.592) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales».

Le Conseil d'Administration chargera Maître Jacques Delvaux de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 70, case 10. – Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(87414/208/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

DOFINEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.352.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

(87415/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

SOPARINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.621.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 octobre 2002, actée sous le n° 716 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

(87416/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

COFISO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 61.891.

—
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(87406/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

COFISO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 61.891.

—
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 574, fol. 4, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(87407/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

COFISO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 61.891.

—
RECTIFICATIF

Extrait

L'Assemblée Générale décide, avec effet au 1^{er} janvier 2001, de convertir le capital de la société qui est actuellement exprimé en francs français en euro, d'arrondir celui-ci dans les limites de 4% prévu par la loi du 10 décembre 1998 par incorporation des bénéfices reportés ou des réserves disponibles dans la mesure où ceux-ci le permettent au 31 décembre 2000 et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«L'Assemblée fixe le capital de la société à euros cent soixante et onze mille cinq cent cinq virgule quatorze (171.505,14 euros) représenté par mille cent vingt-cinq actions (1.125) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87409/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

WORLD ASSET MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.962.

—
Le bilan au 31 juillet 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour WORLD ASSET MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(87445/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

VIANINI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.866.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 octobre 2002, actée sous le n° 784 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

(87417/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

FASE FINTEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.903.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 novembre 2002, actée sous le n° 806 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

(87418/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

PREMUDA INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.030.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 novembre 2002, actée sous le n° 797 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

(87419/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

NEW VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 45.697.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 novembre 2002, actée sous le n° 792 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

(87420/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

LANDESBANK RHEINLAND - PFALZ INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

—
Auszug aus der Niederschrift der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 28. Oktober 2002.

Bestellung von Herrn Dr Friedhelm Plogmann zum ordentlichen Mitglied des Verwaltungsrats.

Gemäss Art. 17 Ziffer 2 der Satzung bestellt die Generalversammlung Herrn Dr Friedhelm Plogmann zum ordentlichen Mitglied des Verwaltungsrats der LRI. Das Mandat gilt - analog den anderen Verwaltungsratsmitgliedern - bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung 2005.

Für richtigen Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 20. November 2002.

A. Baustert / E. Winter

Administrateur-Délégué / Conseiller Juridique

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 93, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87454/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

S.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.498.

Statuts coordonnés suite à un Conseil d'Administration en date du 22 novembre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

(87421/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

FIN.ZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.532.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 octobre 2002, actée sous le n° 770 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

(87422/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

GOLDEN INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.322.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 novembre 2002, actée sous le n° 821 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

(87423/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

AMUSEMENT ACTIVITIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.154.

The balance sheet as at December 31, 2001, registered in Luxembourg, on December 2, 2002, vol. 577, fol. 32, case 11, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg, on December 3, 2002.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(87429/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

AMUSEMENT ACTIVITIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.154.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 novembre 2002, les actionnaires ont pris les décisions suivantes, chacune à la majorité des voix:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. Luxembourg a été démis de sa fonction de «Commissaire aux Comptes», décharge sera demandée lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires approuvant les comptes annuels 2001

- F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. a été nommée nouveau «Commissaire aux Comptes» jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels 2001.

Pour la société

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 32, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87431/695/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

PFIZER WARNER LAMBERT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 2.934.985.950,- EUR.

Siège social: L-8011 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 79.434.

—
A l'occasion de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 14 octobre 2002, le conseil de gérance a décidé de donner pouvoir à M. Carl Hill, en sa qualité de fondé de pouvoir de la Société («head office manager»), de contracter des emprunts et d'engager des dépenses jusqu'à USD 50.000,-, selon les besoins de la Société.

Pour PFIZER WARNER LAMBERT LUXEMBOURG, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Mandataire

Signature

Pour copie conforme

ETUDE BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 36, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87425/256/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

FARTA V S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 64.502.

—
The balance sheet as at December 31, 2001, registered in Luxembourg, on December 2, 2002, vol. 577, fol. 32, case 11, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on December 3, 2002.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

For the company.

(87426/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

E.P.F. EUROPEAN PROPERTY FOUNDATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.063.

—
The balance sheet as at December 31, 2001, registered in Luxembourg, on December 2, 2002, vol. 577, fol. 32, case 11, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on December 3, 2002.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(87427/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

LEYCO, S.à r.l., Einmangengesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Alzingen.
H. R. Luxemburg B 81.772.

—
AUFLÖSUNG

Auszug

Aus einer Urkunde aufgenommen durch Notar Marthe Thyes-Walch, im Amtssitz zu Luxemburg, am 15. November 2002, einregistriert zu Luxemburg, am 19. November 2002, Band 137S, Blatt 6, Feld 11, geht hervor, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LEYCO, S.à r.l., mit Sitz zu L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 81.772, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen am 17. April 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1020 vom 16. November 2001, deren Satzung nicht abgeändert wurde, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-), eingeteilt in einhundertvierundzwanzig (124) Anteile mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), durch den alleinigen Gesellschafter mit sofortiger Wirkung aufgelöst wurde, nachdem die Liquidation der Gesellschaft zu Rechten der Parteien erfolgt ist.

Für gleichlautenden Auszug erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. November 2002.

M. Thyes-Walch.

(87497/233/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

GAMING INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 75.866.

—
The balance sheet as at December 31, 2001, registered in Luxembourg, on December 2, 2002, vol. 577, fol. 32, case 11, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg, on December 3, 2002.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(87428/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

NOSTRAS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 30.283.

—
The balance sheet as at December 31, 2001, registered in Luxembourg, on December 2, 2002, vol. 577, fol. 32, case 11, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg, on December 3, 2002.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(87430/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

LUXATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 320, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.735.

—
Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat de L-1550 Luxembourg, 241, route d'Arlon à L-1940 Luxembourg, 320, route de Longwy.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 31, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87432/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

LOGICONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 82.165.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 31, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour la S.A. LOGICONSULT

Signature

(87436/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

ORBITE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 19.561.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2002

Suite à la démission de Messieurs Jos. Jentgen et Jean-Pierre Antony l'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur François Faber et réduit le nombre d'administrateurs à six personnes.

Conformément aux statuts, l'assemblée générale nomme les administrateurs pour une nouvelle durée de six ans.

L'assemblée générale décide de nommer comme réviseur d'entreprise la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour extrait conforme

P. Zimmer

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87468/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

**ESPACE CONCEPT S.A., Société Anonyme,
(anc. ESPACE CONCEPT, S.à r.l.).**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.
R. C. Luxembourg B 28.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 31, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour la S.A. ESPACE CONCEPT

Signature

(87437/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

**ESPACE CONCEPT, S.à r.l., Société Anonyme,
(anc. SVANTE, S.à r.l.).**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.
R. C. Luxembourg B 28.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 31, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour la S.à r.l. ESPACE CONCEPT

Signature

(87440/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

JBS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 31.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 31, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour la S.à r.l. JBS

Signature

(87438/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

PHISOLINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 40.391.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 26 novembre 2002 que Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Pierre Schmit et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant sera votée par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Madame Dany Gloden-Manderscheid, sans état, demeurant à L-6186 Gonderange, 7, Cité Joseph Bech
- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87601/535/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

MSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.
R. C. Luxembourg B 85.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 31, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour la S.A. MSE

Signature

(87439/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

OMAHA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.409.

EXTRAIT

FIDEX-AUDIT, S.à r.l., a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Le siège social de la société situé jusqu'alors au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 35, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87442/783/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

OMAHA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.409.

Avis de dénonciation d'une convention de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu en date du 5 juillet 1996 entre la société SOFINEX S.A. (R. C. Luxembourg B 46.699) avec siège social 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et la société OMAHA S.A., a été dénoncé par la société SOFINEX S.A. en date du 29 novembre 2002.

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 35, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87443/783/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

AHV INTERNATIONAL PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 59.639.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2002

5. L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Pierre-Paul Cochet comme Administrateurs de la SICAV AHV INTERNATIONAL PORTFOLIO.

6. Les Administrateurs suivants sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003:

- Dr Gerd Wiedemann
- Dr Klaus Grüning
- Mme Anne-Marie Georges
- M. Pierre-Paul Cochet

7. Le Réviseur d'Entreprise DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Pour extrait certifié conforme

BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 32, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87628/019/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

MERCURION ASIA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.708.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour *MERCURION ASIA FUND, Sicav*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(87446/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

VISOPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 75.323.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 35, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(87450/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

VISOPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 75.323.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 21 octobre 2002

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Harion.

L'Assemblée nomme Monsieur Giuseppe Tommasi, Scrutateur et désigne Madame Rose-Sylvie Biondi, Secrétaire tous présents et acceptants.

Le Président explique que, pour des raisons administratives, l'Assemblée n'a pu se tenir aux heures et dates prévues dans les statuts.

Le Président constate qu'il résulte d'une liste de présence signée par les mandataires des Actionnaires que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, de sorte que la présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, même en l'absence de convocations préalables, tous les Actionnaires se reconnaissant dûment informés de l'ordre du jour.

Ordre du Jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.

2. Présentation et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2001.

3. Affectation du résultat de l'exercice.

4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

5. Décision à prendre quant à l'article 100 sur les sociétés commerciales.

Monsieur le Président donne lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes et fournit des détails explicatifs au sujet du Bilan, du Compte de Profits et Pertes et des Annexes soumis à la présente Assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

Deuxième résolution

Approbation du Bilan, du Compte de Profits et Pertes et des Annexes au 31 décembre 2001 tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Décision de reporter à nouveau la perte de l'exercice, qui s'élève à:

- Perte à reporter: EUR - 206.987,00.

Quatrième résolution

Décharge de leur gestion est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Cinquième résolution

Décision est prise de continuer les activités de la société malgré la perte réalisée.

Aucun autre sujet n'étant abordé et personne n'ayant d'objection, le Président lève la séance à 11.30 heures.

Le Secrétaire donne lecture du présent procès-verbal

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87451/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

RESUMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof-Koerich.

R. C. Luxembourg B 16.741.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Signature.

(87455/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

CREATEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 19.099.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Signature.

(87456/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

CAFRUTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 19.096.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Signature.

(87457/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

reliure saint-paul, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 21.121.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 7 novembre 2002

Suite à la démission de Messieurs Jos. Jentgen et Jean-Pierre Antony l'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux membres du Conseil de gérance Messieurs François Faber et Egon Seywert et comme nouveau vice-président Monsieur François Faber. Ils finiront les mandats de Messieurs Jos. Jentgen et Jean-Pierre Antony qui viendront à terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2006.

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour extrait conforme

P. Zimmer

Président du Conseil de Gérance

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87470/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

H.R. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 66.631.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Signature.

(87452/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

H.R. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 66.631.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée des actionnaires
tenue au siège social le 31 octobre 2002 à 11 heures*

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Harion qui désigne aux fonctions de secrétaire Madame Séverine Cirioni.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Giuseppe Tommasi

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau

- resteront également annexées au présent procès-verbal les procurations paraphées ne varietur par les mandataires respectifs

- qu'il résulte de ladite liste de présence que les trois actionnaires détenant ensemble 2.000 actions représentant l'intégralité du capital sont représentés et que les mandataires respectifs déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération

- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de vérification du commissaire pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2001.

2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.

3. Affectation du résultat.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

5. Elections statutaires.

6. Divers.

Monsieur le Président soumet aux actionnaires le rapport du Commissaire pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2001 et fournit des détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de pertes et profits soumis à la présente assemblée.

Le Président propose aux actionnaires de reporter à nouveau la perte de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2001 et s'élevant à EUR 56.792.

Le Président propose aux actionnaires d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2001.

L'Assemblée ratifie le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes exercés sans discontinuité depuis la constitution de la société.

Le Président propose aux actionnaires de renouveler le mandat des administrateurs (Monsieur Adrien Schaus, Monsieur Jean-Marc Heitz, et Madame Romaine Scheifer-Gillen) et celui du commissaire aux comptes (Monsieur Angelo De Bernardi) pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le rapport de vérification du commissaire est approuvé.

2. Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001 sont approuvés tels que repris en annexe.

3. L'assemblée décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2001 et s'élevant à EUR 56.792.

4. L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2001. Une décharge particulière est donnée aux administrateurs pour ne pas avoir tenu l'Assemblée Générale à la date statutaire.

5. L'Assemblée ratifie le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes exercés sans discontinuité depuis la constitution de la société.

6. L'Assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2001.

7. L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs (Monsieur Adrien Schaus, Monsieur Jean-Marc Heitz, et Madame Romaine Scheifer-Gillen) et celui du commissaire aux comptes (Monsieur Angelo De Bernardi) pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Luxembourg, le 31 octobre 2002.

Signature / Signature / Signature

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 33, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87453/000/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

COFINVEST S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 30.017.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(87485/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

COFINVEST S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 30.017.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(87486/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

COFINVEST S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 30.017.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2002

L'Assemblée approuve les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée donne décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat lors des exercices se terminant au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999.

L'Assemblée réélit Monsieur Vittorio Barrile, demeurant à Cureglia, Monsieur Mario Passerini, demeurant à Milan et Madame Sylvana Bressani, demeurant à Milan, comme administrateurs. L'Assemblée réélit Lex Benoît demeurant 13, rue Jean Bertolet à L-1233 Luxembourg comme Commissaire aux Comptes. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87487/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

BOUCHERIE CENTRALE DU TOSSENBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 12.124.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002. Signature.
(87458/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

ORISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 17.726.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002. Signature.
(87459/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

BRUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 7.726.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002. Signature.
(87460/539/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

THOMSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.011.

In the year two thousand and two, on the thirty-first day of October.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of THOMSON INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 79.011), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 17, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 423 of June 8, 2001 and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on February 22, 2002 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 871 of June 7, 2002.

The meeting was opened at 15:30 o'clock and was presided by Mr. Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The President appointed as secretary Mr. Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Gregor Dalrymple, company director, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To reduce the share capital of the Corporation from its current amount of two hundred sixty-eight million three hundred forty-seven thousand and fifty United States dollars (USD 268,347,050) to eight million five hundred eighty-seven thousand one hundred and five point six United States dollars (USD 8,587,105.6) by way of reduction of the par value of each share in issue to an amount of one point sixty United States dollar (USD 1.60) by reimbursement on each share in issue of an amount of forty-eight point forty United States dollars (USD 48.40) and to reimburse to the shareholders from the Corporation's share premium account a total amount of one hundred twenty-nine million nine hundred twenty-three thousand two hundred fifteen point sixty United States dollars (USD 129,923,215.60).

2. To acknowledge that the share capital reduction and reimbursement of share premium are compliant with the provisions of articles 5, 7 and 16 of the Corporation's Articles.

3. To amend article 5A. of the Corporation's Articles so as to amend in Sections 2.1, 3.1 and 6 thereof to the effect that the amounts stated therein read forthwith one point five one five United States dollars (USD 1.515) with respect to Section 2.1 and one hundred fifty-four point zero zero seven United States dollars (USD 154.007) with respect to Sections 3.1 and 6.

4. To amend article 5B. of the Company's Articles so as to add thereto the following sentence: «In the event of the dissolution and liquidation of the Corporation, the holders of the class B voting preference shares shall be entitled to

receive from the assets of the Corporation an amount equal to three hundred and ninety four point ninety one point five United States dollars (USD 304.915) per share».

5. To amend article 5 of the Corporation's Articles so as to reflect the resolution adopted pursuant to the foregoing items of the agenda of the meeting.

6. To grant full power and authority to the board of directors to implement all the resolutions to be adopted pursuant to all the items on this agenda.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions.

First resolution

The general meeting resolves to reduce the share capital of the Corporation from its current amount of two hundred sixty-eight million three hundred forty-seven thousand and fifty United States dollars (USD 268,347,050) to eight million five hundred eighty-seven thousand one hundred and five point six United States dollars (USD 8,587,105.6) by way of reduction of the par value of each share in issue to an amount of one point sixty United States dollar (USD 1.60) by reimbursement on each share in issue an amount of forty-eight point forty United States dollars (USD 48.40) and to reimburse to the shareholders from the Corporation's share premium account a total amount of one hundred twenty-nine million nine hundred twenty-three thousand two hundred fifteen point sixty United States dollars (USD 129,923,215.60).

The shareholder WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. acting through its duly appointed proxy Mr. Gregor Dalrymple, company director, residing in Luxembourg, declares that he consents that the amount of USD 39,683,160.- payable to it further to the reduction of the par value of the voting preference shares held by it be allocated to the share premium account of the Corporation.

Second resolution

The general meeting acknowledges that the share capital reduction and repayment of share premium are compliant with the provisions of articles 5, 7 and 16 of the Corporation's Articles.

Third resolution

The meeting resolves to amend article 5A. of the Corporation's Articles so as to amend in Sections 2.1, 3.1 and 6 thereof to the effect that the amounts stated therein read forthwith one point five one five United States dollars (USD 1.515) with respect to Section 2.1 and one hundred fifty-four point zero zero seven United States dollars (USD 154.007) with respect to Sections 3.1 and 6.

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 5B. of the Company's Articles so as to add thereto the following sentence: «In the event of the dissolution and liquidation of the Corporation, the holders of the class B voting preference shares shall be entitled to receive from the assets of the Corporation an amount equal to three hundred and four point nine one five United States dollars (USD 304.915) per share».

Fifth resolution

The meeting resolves that as a result of the above resolutions, Article 5A. of the Corporation's Articles, will from now on be worded as follows:

«The subscribed capital of the Corporation is set at eight million five hundred eighty-seven thousand one hundred and five point six United States dollars (USD 8,587,105.60) divided into one million two hundred sixty-seven thousand four hundred forty-one (1,267,441) Class A Non-Voting Preference Shares, eight hundred nineteen thousand nine hundred (819,900) Class B Voting Preference Shares and three million two hundred seventy-nine thousand six hundred (3,279,600) Ordinary Shares with a par value of one point sixty United States dollars (USD 1.60.-) per share.»

Sixth resolution

The meeting resolves to grant full power and authority to the board of directors to implement all the resolutions to be adopted pursuant to all the items on this agenda.

The Board of Directors is notably entitled and authorised to accomplish the reimbursement of capital to the shareholders, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this decrease of capital, is approximately EUR 2,500.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded In English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille deux, le trente et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société THOMSON INTERNATIONAL S.A., une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 79.011), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 423 du 8 juin 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 février 2002 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 871 du 7 juin 2002.

La séance est ouverte à quinze heures trente, sous la présidence de Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gregor Dalrymple, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de deux cent soixante-huit millions trois cent quarante-sept mille cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 268.347.050,-) à huit millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cent et cinq virgule six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.587.105,6) par réduction de la valeur nominale de chaque action émise à un montant de un virgule soixante dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,60) par remboursement sur chaque action émise d'un montant de quarante-huit virgule quarante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 48,40) et remboursement aux actionnaires par le biais du compte prime d'émission d'un montant total de cent vingt-neuf millions neuf cent vingt-trois mille deux cent quinze virgule soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 129.923.215,60).

2. Constatation que la réduction de capital et le remboursement de la prime d'émission sont conformes aux dispositions des articles 5, 7 et 16 des statuts de la Société.

3. Modification de l'Article 5A. des statuts de la Société par modification des sections 2.1, 3.1. et 6 dudit article à l'effet de changer les montants y indiqués en un virgule cinq cent quinze dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,515) au titre de la section 2.1. et cent cinquante-quatre virgule zéro zéro sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 154,007) au titre des sections 3.1. et 6.

4. Modification de l'Article 5B. des statuts de la Société afin d'y ajouter la phrase suivante: «Dans le cas de la dissolution et liquidation de la Société, les porteurs des actions privilégiées avec droit de vote de la catégorie B auront droit de recevoir des actifs de la Société un montant égal à trois cent quatre virgule neuf cent quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 304,915) par action.»

5. Modification de l'Article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sur base des points ci-avant de l'ordre du jour de l'assemblée.

6. Conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution de la réduction de capital.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de son montant actuel de deux cent soixante-huit millions trois cent quarante-sept mille cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 268.347.050,-) à huit millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cent et cinq virgule six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.587.105,6) par réduction de la valeur nominale de chaque action émise à un montant de un virgule soixante dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,60) par remboursement sur chaque action émise d'un montant de quarante-huit virgule quarante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 48,40) et remboursement aux actionnaires par le biais du compte prime d'émission d'un montant total de cent vingt-neuf millions neuf cent vingt-trois mille deux cent quinze virgule soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 129.923.215,60).

L'actionnaire WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. agissant par son mandataire dûment désigné Monsieur Gregor Dalrymple, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, déclare son accord à voir le montant de USD 39.683.160,- lui revenant à la suite de la réduction de la valeur nominale des actions privilégiées avec droit de vote qu'il détient créditer au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que la réduction de capital et le remboursement de la prime d'émission sont conformes aux dispositions des articles 5, 7 et 16 des statuts de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 5A. des statuts de la Société par modification des sections 2.1, 3.1. et 6 dudit article à l'effet de changer les montants y indiqués en un virgule cinq cent quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,515) au titre de la section 2.1. et cent cinquante-quatre virgule zéro zéro sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 154,007) au titre des sections 3.1. et 6.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 5B. des statuts de la Société afin d'y ajouter la phrase suivante: «Dans le cas de la dissolution et liquidation de la Société, les porteurs des actions privilégiées avec droit de vote de la catégorie B auront droit de recevoir des actifs de la Société un montant égal à trois cent quatre virgule neuf cent quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 304,915) par action.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que suite à la résolution ci-dessus le texte de l'Article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à huit millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cent et cinq virgule six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.587.105,60) divisé en un million deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante et une (1.267.441) actions privilégiées de la catégorie A sans droit de vote, huit cent dix-neuf mille neuf cents (819.900) actions privilégiées de la catégorie B avec droit de vote et trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille six cents (3.279.600) actions ordinaires d'une valeur nominale de un virgule soixante dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,60) par action.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de conférer au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les décisions entreprises.

Le Conseil d'Administration est notamment autorisé à effectuer le remboursement du capital aux actionnaires, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les décisions prises ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente diminution de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, L. Schummer, G. Dalrymple, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 8, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

F. Baden.

(87557/200/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

THOMSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(87558/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 71.594.

In the year two thousand and two, on the twentieth of November.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC, a company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at 81 Newgate Street, London EC1A 7AJ,

duly represented by M^e Michel Bulach, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on November 7, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid company BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC is the sole member of the company BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., (hereafter referred as «the Company»), with registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoleon 1^{er}, incorporated by a deed of the undersigned notary public on September 15, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 886 dated of November 24, 1999, page 42.519, such deed has been modified by a deed of the undersigned notary of January 18, 2000, published in the Mémorial C number 352 dated of May 17, 2000, page 16.864,

registered with the Luxembourg trade register under section B number 71.594.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the company BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., has requested the notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member notices that by virtue of an assignment of corporate units under private seal on November 7, 2002, the company LONGMONT HOLDINGS I LIMITED, with registered office at 81 Newgate Street, London, EC1A 7AJ, has assigned to the company BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC, with registered office at 81 Newgate Street, London EC1A 7AJ, three hundred seventy-nine thousand nine hundred and eighty-four (379.984) corporate units of the company BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l.

Second resolution

Following the resolution which precedes, article 5 paragraph 2 of the by-laws of the Company will henceforth have the following wording:

«The units have been fully subscribed by BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC, having its registered office at 81 Newgate Street, London EC1A 7AJ.»

The said assignment of corporate units, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Evaluation of Expenses

All expenses and fees at the charge of the Company due to the present deed are evaluated to one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 81 Newgate Street, London EC1A 7AJ,

dûment représentée par Maître Michel Bulach, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 7 novembre 2002.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La prénommée BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC est l'associée unique de la société BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., (ci-après dénommée «la Société»), société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, constituée par un acte du notaire soussigné du 15 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 886 du 24 novembre 1999, page 42.519, cet acte

ayant été modifié par acte du notaire soussigné du 18 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 352 du 17 mai 2000, page 16.864,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 71.594.

Cette comparante, représentée comme ci-avant décrit, en sa qualité d'associée unique de la société BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., a requis le notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique constate qu'en vertu d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé du 7 novembre 2002, la société LONGMONT HOLDINGS I LIMITED, ayant son siège social à 81 Newgate Street, London, EC1A 7AJ, a transféré à la société BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC, ayant son siège social à 81 Newgate Street, London EC1A 7AJ, trois cent soixante dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (379.984) parts sociales de la société BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 alinéa 2 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«Les parts sociales ont été intégralement souscrites par la société BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC, ayant son siège social à 81 Newgate Street, London EC1A 7AJ.»

Le susdit contrat de cession de parts sociales après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Evaluation des Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bulach, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 137S, fol. 13, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 novembre 2002.

T. Metzler.

(87498/222/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 71.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 novembre 2002.

Signature.

(87499/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

FOTOTYPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 13, rue du Fort Bourbon.

R. C. Luxembourg B 16.302.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 novembre 2002

Suite à la démission de Monsieur Jos. Jentgen et de Monsieur Paul Thill l'assemblée générale décide de réduire le conseil d'administration à trois membres, et de nommer comme nouveau président Monsieur Jean Vanolst. Il finira le mandat de Monsieur Jos. Jentgen qui viendra à terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2005.

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour extrait conforme

J. Vanolst

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87469/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

WONDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. WONDER INTERNATIONAL S.A.H.).
 Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 56.415.

L'an deux mille deux, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WONDER INTERNATIONAL S.A. Holding, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, n° 56.415 constituée suivant acte reçu le 24 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil C n° 640 page 30 683 du 10 décembre 1996 dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 5 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil C n° 901 page 43 220 du 13 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.000 (trois mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en WONDER INTERNATIONAL S.A.
2. Abandon du régime fiscal instauré par la loi Luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de participation (Soparfi).
3. Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en WONDER INTERNATIONAL S.A. et de modifier en conséquence le premier article des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

- 1.1. Une société anonyme est régie par les présents statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.
- 1.2. La société a adopté la dénomination WONDER INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut de société de participation (Soparfi) non régie par cette loi mais par des dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi».

Troisième résolution

Afin de mettre en concordance les statuts avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 3 des statuts définissant l'objet social de la société par le texte suivant:

«Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

3.2. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 97, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

J. Elvinger.

(87509/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

WONDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 56.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

(87510/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Assemblée Générale du 31 octobre 2002

In the year two thousand and two, on the thirty-first day of October.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1) P.A.I. EUROPE III-A FCPR, a «Fonds Commun de Placement à Risques» existing under the laws of France, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, duly represented by Mr Grégoire Arnaud, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;
- 2) P.A.I. EUROPE III-B FCPR, a «Fonds Commun de Placement à Risques» existing under the laws of France, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, duly represented by Mr Grégoire Arnaud, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;
- 3) P.A.I. EUROPE III-C FCPR, a «Fonds Commun de Placement à Risques» existing under the laws of France, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, duly represented by Mr Grégoire Arnaud, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;
- 4) P.A.I. EUROPE III-D FCPR, a «Fonds Commun de Placement à Risques» existing under the laws of France, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, duly represented by Mr Grégoire Arnaud, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;
- 5) P.A.I. EUROPE III-D2 FCPR, a «Fonds Commun de Placement à Risques» existing under the laws of France, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, duly represented by Mr Grégoire Arnaud, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all of the partners of FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, being in the process of registration with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 12 September 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 19 September 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The appearing parties representing the whole capital of the Company, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article eleven of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners. In dealings with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office. He (they) may be removed at any time, with or without cause.

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, in case of a plurality of managers, by the individual signature of any manager.»

2. Amendment of article thirteen of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.»

3. Miscellaneous.

Then the general meeting of partners, after deliberation, took unanimously the following resolution:

First resolution

The general meeting decides to amend article eleven of the articles of incorporation of the Company in order to give it the following wording:

«**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners. In dealings with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office. He (they) may be removed at any time, with or without cause.

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, in case of a plurality of managers, by the individual signature of any manager.»

Second resolution:

The general meeting decides to amend article thirteen of the articles of incorporation of the Company in order to give it the following wording:

«**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) P.A.I. EUROPE III-A FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques régi par le droit français, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, ici représenté par Monsieur Grégoire Arnaud, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2) P.A.I. EUROPE III-B FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques régi par le droit français, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, ici représenté par Monsieur Grégoire Arnaud, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

3) P.A.I. EUROPE III-C FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques régi par le droit français, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, ici représenté par Monsieur Grégoire Arnaud, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

4) P.A.I. EUROPE III-D FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques régi par le droit français, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, ici représenté par Monsieur Grégoire Arnaud, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

5) P.A.I. EUROPE III-D2 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques régi par le droit français, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, ici représenté par Monsieur Grégoire Arnaud, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 12 septembre 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné le 19 septembre 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.»

2. Modification de l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.»

3. Divers

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. Arnaud, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 97, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

J. Elvinger.

(87514/211/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(87515/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

GESTION CLAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 24.126.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2002

5. L'Assemblée ratifie les nominations de Monsieur Pierre-Paul Cochet, Guillaume Joncheres et Yves Deborgher comme Administrateurs.

8. Les Administrateurs sont renouvelés pour une période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

9. Le Réviseur d'Entreprise du Fonds Commun de Placement et le Commissaire aux Comptes de la Société de Gestion, Robert Roderich, est remplacé par ERNST & YOUNG.

Pour extrait certifié conforme

BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 32, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87626/019/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

**APROVIA LUXEMBOURG GROUPE MONITEUR, Société à responsabilité limitée,
(anc. APROVIA LUXEMBOURG GM).**

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.071.

In the year two thousand and two, on the eighth of November,
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

APROVIA HOLDING, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 38-40 rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg,
duly represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of a proxy given in Paris, on 1st October 2002.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of APROVIA LUXEMBOURG GM, a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number 88.071, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 17 June 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1327 of 12 September 2002.

The appearing party representing the whole corporate capital, the general meeting of partner is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

1. Change of the name of the Company into APROVIA LUXEMBOURG GROUPE MONITEUR;
2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation;
3. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to six million six hundred and seven thousand eight hundred and seventy-five euros (EUR 6,607,875.-) by the issue of two hundred and sixty-three thousand eight hundred and fifteen (263,815) shares at a price of twenty-five euros (EUR 25) per share;
4. Subsequent amendment of article 6 of the Articles of Incorporation.

Then the meeting took the following resolutions:

First Resolution

The meeting decides to change the name of the Company into APROVIA LUXEMBOURG GROUPE MONITEUR.

Second Resolution

As a consequence of the first resolution, article 4 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 4.** The Company will assume the name of APROVIA LUXEMBOURG GROUPE MONITEUR.»

Third Resolution

The meeting decides to increase the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to six million six hundred and seven thousand eight hundred and seventy-five euros (EUR 6,607,875) by the issue of two hundred and sixty-three thousand eight hundred and fifteen (263,815) shares at a price of twenty-five euros (EUR 25.-) per share.

The new shares have been subscribed as follows:

- two hundred and sixty-three thousand eight hundred and fifteen (263,815) shares have been subscribed by APROVIA HOLDING, above mentioned, at a price of twenty-five euros (EUR 25.-) per share.

The shares subscribed are paid up by a contribution in kind consisting of six million five hundred and ninety-five thousand three hundred and seventy-five (6,595,375) shares, representing 15% of the capital of APROVIA GROUPE MONITEUR, a company incorporated under French law, having its registered office at 17, rue d'Uzès, F-75002 Paris, registered to the trade and company register of Paris under the number B 442 233 896.

This contribution in kind has made the object of a report from ERNST & YOUNG, société anonyme, independent auditor, having its registered office in Munsbach, dated 8 November 2002.

The conclusions of this report are the followings:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and in value to the shares to be issued.»

The said report will remain annexed to the present deed.

Fourth Resolution

As a consequence of such increase of capital, article 6 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at six million six hundred and seven thousand eight hundred and seventy-five euros (EUR 6,607,875.-) represented by two hundred and sixty-four thousand three hundred and fifteen (264,315) shares, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Expenses

Considering that the present deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of 15% of share capital of a company, in which the Company already holds 85% of

the share capital and having its registered office in an European Union member state, the Company requests under Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand two hundred euros.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille deux, le huit novembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

APROVIA HOLDING, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 38-40 rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg,

dûment représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration donnée à Paris le 1^{er} octobre 2002.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée APROVIA LUXEMBOURG GM, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro 80.071 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juin 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1327 du 12 septembre 2002.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

1. Changement de la dénomination sociale en APROVIA LUXEMBOURG GROUPE MONITEUR;

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts;

3. Augmentation du capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à six millions six cent sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 6.607.875,-) par l'émission de deux cent soixante trois mille huit cent quinze (263.815) parts sociales au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par parts sociales;

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

L'Assemblée Générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en APROVIA LUXEMBOURG GROUPE MONITEUR.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante: «**Art. 4.** La Société prend la dénomination de APROVIA LUXEMBOURG GROUPE MONITEUR.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à six millions six cent sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 6.607.875,-) par l'émission de deux cent soixante trois mille huit cent quinze (263.815) parts sociales au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par parts sociales.

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites comme suit:

- deux cent soixante trois mille huit cent quinze (263.815) parts sociales ont été souscrites par APROVIA HOLDING, préqualifiée, au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites sont libérées par un apport en nature consistant en six millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quinze (6.595.375) actions, représentant 15% du capital de la société de droit français APROVIA GROUPE MONITEUR, ayant son siège social à 17, rue d'Uzès, F-75002 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 442 233 896.

Cet apport a fait de l'objet d'un rapport de ERNST & YOUNG, société anonyme, Réviseurs d'entreprises, ayant son siège à Munsbach en date du 8 novembre 2002.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and in value to the shares to be issued.»

Ce rapport restera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à six millions six cent sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 6.607.875,-), représenté par deux cent soixante quatre mille trois cent quinze (264.315) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix lors des délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Expenses

Compte tenu du fait que le présent acte documente l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de 15% du capital social d'une société de capitaux dont la Société détient déjà 85% du capital social et ayant son siège dans la Communauté Européenne, la Société requiert sur la base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 136S, fol. 97, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

J. Elvinger.

(87518/211/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

APROVIA LUXEMBOURG GROUPE MONITEUR, Société à responsabilité limitée, (anc. APROVIA LUXEMBOURG GM).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.071.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(87519/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

DENHAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.179.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 26 novembre 2002 que Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Pierre Schmit et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant sera votée par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Emile Schneider, commerçant, demeurant à L-9762 Lullange, Maison 41
- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87604/535/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

KOMAS BUILDING COMPANY, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7303 Steinsel, 14, rue des Etangs.

H. R. Luxemburg B 30.980.

Im Jahre zweitausendundzwei, am achtzehnten November.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze in Luxemburg.

Erschienen:

1) Die Gesellschaft KOMAS INVESTMENT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch ihr delegiertes Verwaltungsratsmitglied Herrn Jean Reuter, expert-comptable und réviseur d'entreprises, wohnhaft in Strassen.

2) Herr Henk de Jongh, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in L-1670 Senningerberg, 10, um Charly, hier vertreten durch Herrn Georges Reuter, diplômé EDHEC, wohnhaft in Strassen, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Senningerberg, am 15. November 2002, welche Vollmachten gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KOMAS BUILDING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz in Steinsel, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, im Amtssitze in Luxemburg, am 19. Juni 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 348 vom 27. November 1989, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 24. Mai 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 425 vom 2. September 1995, und dies in folgender Beteiligung:

a) die Aktiengesellschaft KOMAS INVESTMENT HOLDING S.A., vorgenannt, neunundneunzig Anteile.	99
b) Herr Henk de Jongh, vorgenannt, ein Anteil	1
Total: einhundert Anteile.	100

Die Kompargenten ersuchten den Notar folgendes zu beurkunden:

Abtretung eines Anteils

Herr Henk de Jongh, hier vertreten wie vorerwähnt, tritt sein obengenanntes Anteil an der Gesellschaft ab an die Aktiengesellschaft CONSINTER HOLDING ESTABLISHMENT, mit Sitz in FL-9490 Vaduz, 309, Kirchstrasse, welche dies ausdrücklich annimmt, durch ihren Vertreter Herrn Jean Reuter, expert-comptable und réviseur d'entreprises, wohnhaft in Strassen, aufgrund einer Vollmacht vom 9. Juni 2000, hinterlegt zu den Urkunden des unterzeichneten Notars am 30. Juni 2000, eingetragen in Luxemburg, am 6. Juli 2000, Band 903A, Blatt 29, Feld 1.

Preis des Anteils

Die Abtretung dieses Anteils fand statt zu dem unter den Parteien vereinbarten Preis von sechshundertsiebenundvierzig Euro (647,- €), welchen Betrag Herr Henk de Jongh, erklärt soeben von der Gesellschaft CONSINTER HOLDING ESTABLISHMENT, erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung mit Titel sowie gänzlicher Entlastung.

Aufgrund der Anteilsabtretung sind die Gesellschaftsanteile nun gehalten wie folgt:

1) die Aktiengesellschaft KOMAS INVESTMENT HOLDING S.A., vorgenannt, neunundneunzig Anteile.	99
2) die Gesellschaft CONSINTER HOLDING ESTABLISHMENT, vorgenannt, ein Anteil	1
Total: einhundert Anteile.	100

Nach der also erfolgten Abtretung nehmen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Währung des Gesellschaftskapitals von Luxemburger Franken in Euro abzuändern, sodass sich das Kapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), jetzt auf zwölftausenddreihundertvierundneunzig komma siebenundsechzig Euro (12.394,67) beläuft, eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertdreiundzwanzig komma vierundneunzig Euro (123,94 €).

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um einen Betrag von fünf komma dreiunddreissig Euro (5,33) auf zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- €) zu erhöhen, eingeteilt in einhundert Anteile zu je einhundertvierundzwanzig Euro (124,-), durch Einbringung des Nettogewinns, wie dies dem amtierenden Notar anhand der Bilanz vom 31. Dezember 2001 nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Infolgedessen beschliessen die Gesellschafter Artikel 5 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- €) eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertvierundzwanzig Euro (124,- €), vollständig und in bar eingezahlt.

Das Gesellschaftskapital ist wie folgt gezeichnet:

1) die Aktiengesellschaft KOMAS INVESTMENT HOLDING S.A., vorgenannt, neunundneunzig Anteile.	99
2) die Gesellschaft CONSINTER HOLDING ESTABLISHMENT, vorgenannt, ein Anteil	1
Total: einhundert Anteile.	100

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, 3, rue Thomas Edison Strassen, am Datum wie Eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung an die Kompargenten haben alle mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Reuter, G. Reuter, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 137S, fol. 12, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 28. November 2002.

J.-P. Hencks.

(87524/216/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

KOMAS BUILDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7303 Steinsel, 14, rue des Etangs.

R. C. Luxembourg B 30.980.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(87525/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

APROVIA MANAGEMENT GFA, Société à responsabilité limitée,

(anc. APROVIA MANAGEMENT, S.à r.l.).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte-Zithe.

R. C. Luxembourg B 88.017.

L'an deux mille deux, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No. 1) LIMITED, constituée en vertu des lois écossaises, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, agissant comme «general partner» de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No.1) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu des lois anglaises et ayant son siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant comme «general partner» de

THE THIRD CINVEN FUND (N°.1) LIMITED PARTNERSHIP,

THE THIRD CINVEN FUND (N°.2) LIMITED PARTNERSHIP

THE THIRD CINVEN FUND (N°.3) LIMITED PARTNERSHIP

THE THIRD CINVEN FUND (N°.4) LIMITED PARTNERSHIP

THE THIRD CINVEN FUND (N°.5) LIMITED PARTNERSHIP

constituées en vertu des lois anglaises, ayant leur siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK),

2. CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No. 2) LIMITED, constituée en vertu des lois écossaises, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, agissant comme «general partner» de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No.2) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu des lois anglaises, ayant son siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant comme «general partner» de

THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N°.1) LIMITED PARTNERSHIP,

THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N°.2) LIMITED PARTNERSHIP

THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N°.3) LIMITED PARTNERSHIP

constituées en vertu des lois anglaises, ayant leur siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK),

3. CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No. 3) LIMITED, constituée en vertu des lois écossaises, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, agissant comme «general partner» de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No. 3) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu des lois anglaises, ayant son siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant comme «general partner» de

THE THIRD CINVEN FUND US (N°.1) LIMITED PARTNERSHIP,

THE THIRD CINVEN FUND US (N°.2) LIMITED PARTNERSHIP

THE THIRD CINVEN FUND US (N°.3) LIMITED PARTNERSHIP

THE THIRD CINVEN FUND US (N°.4) LIMITED PARTNERSHIP

THE THIRD CINVEN FUND US (N°.5) LIMITED PARTNERSHIP

constituées selon les lois anglaises, ayant leur siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK),

toutes représentées par Alexandre Gobert, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données le ... octobre 2002. Les procurations signées ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée APROVIA MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.017, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juin 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2** La société a pour objet unique d'investir dans la société APROVIA LUXEMBOURG GFA, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.948, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 17 juin 2002, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.»

2. Modification de la dénomination sociale en APROVIA MANAGEMENT GFA;

3. Modification subséquente de l'article 4 des statuts;

4. Création de deux catégories de parts sociales, une catégorie A et une catégorie B;

5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

6. Modification de l'article 9 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9**. Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'accord de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En outre, cette majorité doit être atteinte séparément au sein des deux catégories de parts sociales A et B, dont le vote est, à cette fin, compté séparément.»

7. Modification de l'article 18 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 18**. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés peuvent modifier les Statuts de la Société à la majorité des trois quarts des associés. En outre cette majorité devra être atteinte séparément au sein de chaque catégorie de parts sociales, dont le vote à cette fin est compté séparément.»

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2**. La société a pour objet unique d'investir dans la société APROVIA LUXEMBOURG GFA, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.948, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 17 juin 2002, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en APROVIA MANAGEMENT GFA.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4**. La société prend la dénomination de APROVIA MANAGEMENT GFA.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories de parts sociales, une catégorie A et une catégorie B. Toutes les parts sociales sont converties en parts sociales de catégorie A, excepté cinq (5) parts sociales qui sont converties en parts sociales de catégorie B et seront détenues par THE THIRD CINVEN FUND (N°1) LIMITED PARTNERSHIP.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-quinze (495) parts sociales de catégorie A d'une valeur de vingt-cinq euros (25,-) chacune et cinq (5) parts sociales de catégorie B d'une valeur de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9**. Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'accord de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En outre, cette majorité doit être atteinte séparément au sein des deux catégories de parts sociales A et B, dont le vote est, à cette fin, compté séparément.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 18**. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés peuvent modifier les Statuts de la Société à la majorité des trois quarts des associés. En outre cette majorité devra être atteinte séparément au sein de chaque catégorie de parts sociales, dont le vote à cette fin est compté séparément.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.Gobert, J.Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 97, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2002. J. Elvinger.
(87516/211/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

**APROVIA MANAGEMENT GFA, Société à responsabilité limitée,
(anc. APROVIA MANAGEMENT, S.à r.l.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte-Zithe.
R. C. Luxembourg B 88.017.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(87517/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

DSD INTERNATIONAL CONTRACTORS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, rue de la Paix.
H. R. Luxemburg B 21.123.

Im Jahre zweitausendundzwei, am achtzehnten November.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze in Luxemburg,

fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Gesellschaft DSD INTERNATIONAL CONTRACTORS, S.à r.l., mit Sitz in Esch an der Alzette.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde des amtierenden Notares vom 20. Dezember 1983, veröffentlicht im Mémorial C Nr. 26 vom 28. Januar 1984; ihre Satzung wurde letztmalig abgeändert durch Urkunde des Notares Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, vom 6. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 612 vom 8. August 2001.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Jean Reuter, expert comptable et réviseur d'entreprises, wohnend zu Strassen,

welcher Herrn Marc Steines, chef comptable, wohnend in Sanem, zum Schriftführer ernennt.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Georges Reuter, diplômé EDHEC, wohnend in Strassen.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersucht der Vorsitzende den Notar folgendes zu be-
urkunden.

I) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

- Kenntnisnahme der Abtretung von Gesellschaftsanteilen.
- Satzungsänderung.

II) Es ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste, dass sämtliche Gesellschafter hier vertreten sind, sodass die Versammlung rechtmässig über die Tagesordnung befinden kann.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschaftern bleiben dieser Urkunde beigelegt.

Nach dieser Feststellung wurde zur Tagesordnung geschritten und wurden folgende Beschlüsse genommen:

Erster Beschluss

Es wird Kenntnis genommen der privatschriftlichen Abtretung von zweihundertachtzig (280) Anteilen der Gesellschaft seitens der Gesellschafterin VEREA REISE- UND VERSICHERUNGSAGENTUR, GmbH zu Gunsten der Gesellschafterin DSD DILLINGER STAHLBAU, GmbH zu den in der Abtretungsurkunde erwähnten Bedingungen.

Die besagte Abtretungsurkunde, datiert vom 30. September 2002, bleibt diesem Protokoll beigelegt, und die Abtretung wird ausdrücklich angenommen. Auf Grund dieser Kenntnisnahme und Annahme seitens der Gesellschaft gilt die erwähnte Abtretung von Gesellschaftsanteilen als sowohl der Gesellschaft wie auch Drittpersonen gegenüber rechtswirksam.

Zweiter Beschluss

Es wird beschlossen, Artikel 5 der Satzung umzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Das Gesellschaftskapital beträgt achthundertfünfundsiebzigtausend Euro (€ 875.000,00) eingeteilt in siebtausend (7.000) Gesellschaftsanteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- €), voll eingezahlt.

Sämtliche Gesellschaftsanteile sind gezeichnet durch DSD DILLINGER STAHLBAU, GmbH, mit Sitz in Henry-Ford-Strasse 110, D-66740 Saarlouis.»

Dritter Beschluss

Es wird beschlossen, Artikel 10 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, übt dieser Gesellschafter alle Befugnisse aus die der Gesellschafterversammlung normalerweise zustehen.

Artikel 200-2 Absatz 2 und Absatz 3 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, so wie abgeändert durch das Gesetz vom 28. Dezember 1992, ist anwendbar.»

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird das Protokoll geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Luxemburg, 3, rue Thomas Edison, Strassen, Datum wie eingangs erwähnt, und nach Vorlesung an die Komparenten haben alle unterschrieben mit dem Notar.

Gezeichnet: J. Reuter, G. Reuter, M. Steines, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 137S, fol. 12, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 28. November 2002.

J.-P. Hencks.

(87522/216/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

DSD INTERNATIONAL CONTRACTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, rue de la Paix.

R. C. Luxembourg B 21.123.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(87523/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

VOLOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 46.808.

L'an deux mille deux, le sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de VOLOS S.A., R. C. Numéro B 46.808 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 221 du 6 juin 1994.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 750 du 12 septembre 2001.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (EUR 517,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante-huit mille cinq cents euros (EUR 258.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Marc Koeune, préqualifié, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 16.10 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 136S, fol. 98, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

J. Elvinger.

(87513/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

**FRS LUXEMBOURG S.A., FINANCIAL REPORTING SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.,
Société Anonyme,
(anc. S1 LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 54.638.

L'an deux mille deux, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S1 LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.638, constituée sous la dénomination de FICS GROUP LUXEMBOURG S.A., suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 352 du 23 juillet 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, prénommé, en date du 11 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 705 du 28 septembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Xavier Dauger, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination sociale de S1 LUXEMBOURG S.A., en FINANCIAL REPORTING SYSTEMS LUXEMBOURG S.A. en abrégé FRS LUXEMBOURG S.A.

2.- Acceptation de la démission des administrateurs actuellement en fonction.

3.- Nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de S1 LUXEMBOURG S.A. en FINANCIAL REPORTING SYSTEMS LUXEMBOURG S.A. en abrégé FRS LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution

Afin de refléter le changement de la dénomination sociale de la société, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FINANCIAL REPORTING SYSTEMS LUXEMBOURG S.A. en abrégé FRS LUXEMBOURG S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuellement en fonction et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux membres du conseil d'administration, pour une durée de six ans:

1.- Monsieur William Soward, administrateur de sociétés, demeurant à 94022 Los Altos, California, 624, Distel Drive, USA.

2.- Monsieur Alain Tayenne, administrateur de sociétés, demeurant à B-10760 Ether, 14, rue Belle-Vue (Belgique).

3.- Monsieur Matt Hale, administrateur de sociétés, demeurant à 30338 Atlanta, Georgia, 280 Stewart Drive, USA.

4.- Monsieur Richard Dobb, administrateur de sociétés, demeurant à 30092 Norcross, Georgia, 6290 Indian Rive Drive, USA.

5.- Monsieur William James, administrateur de sociétés demeurant à Sunningdale, Berkshire SL5, OBX, 11 Sheridan Grange, UK.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Wolter-Schieres, G. Weber-Kettel, X. Dauger, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 novembre 2002, vol. 422, fol. 93, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 novembre 2002.

H. Hellinckx.

(87530/242/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

**FRS LUXEMBOURG S.A., FINANCIAL REPORTING SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 54.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 novembre 2002.

H. Hellinckx.

(87531/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

IMMOBILIERE TERZI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 20, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 28.040.

L'an deux mille deux, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme ROTESTRA HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-8008 Strassen, 20, route d'Arlon, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Romain Terzi, commerçant, demeurant à Strassen.
- 2) Monsieur Romain Terzi, commerçant, demeurant à Strassen.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, sous la dénomination de IMMOBILIERE TERZI, S.à r.l., constituée suivant acte en date du 11 mai 1988, publié au Mémorial C numéro 209 du 4 août 1988, et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 28.040, et

ce dans les proportions suivantes:

1) La société ROTESTRA HOLDINGS S.A., prénommée	44.999 parts
2) Monsieur Romain Terzi, prénommé.	1 part
Total: quarante-cinq mille parts.	45.000 parts

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant de la décision à intervenir, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, prises à l'unanimité.

Première résolution

Les associés décident de convertir la devise du capital social exprimée actuellement en LUF, en EUR, en conséquence le capital social est converti de quarante-cinq millions de francs luxembourgeois en un million cent quinze mille cinq cent vingt virgule quatre-vingt-six euros (1.115.520,86 €).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent soixante-dix-neuf virgule quatorze euros (479,14 €), pour le porter de son montant converti à un million cent seize mille euros (1.116.000,- €), par versement en espèces et par fixation de la valeur nominale des parts sociales à vingt-quatre virgule quatre-vingts euros (24,80 €), la preuve du versement en espèces ayant été rapportée au notaire sur base d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million cent seize mille euros (1.116.000,- €), représenté par quarante-cinq mille (45.000) parts sociales de vingt-quatre virgule quatre-vingts euros (24,80 €) chacune, entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Terzi, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 1375, fol. 12, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2002.

J.-P. Hencks.

(87526/216/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

IMMOBILIERE TERZI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 20, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 28.040.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(87527/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

REMILI-PRINT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 5, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 84.745.

L'an deux mille deux, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Tarik Remili, chef de département, demeurant à L-8055 Bertrange, 5, rue de Dippach;
- 2.- La société à responsabilité limitée de droit autrichien API-ADDITIVES FOR PAPER INDUSTRY, GmbH, ayant son siège social à A-5163 Mattsee, Salzburger Strasse 6/1 (Autriche),
ici représentée par son gérant Monsieur Alfred Pohlen, gérant de société, demeurant à L-8315 Ohm, 10, Op der Wiss.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée REMILI-PRINT, ayant son siège social à L-8055 Bertrange, 5, rue de Dippach, R. C. Luxembourg section B numéro 84.745, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 454 du 21 mars 2002.

- Que le comparant sub 1.- est le seul et unique associé actuel de ladite société et que les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 2 novembre 2002, Monsieur Tarik Remili, préqualifié, a cédé vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune dans la prédite société REMILI-PRINT, à la société API-ADDITIVE FOR PAPER INDUSTRY, GmbH, pré-désignée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.»

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Tarik Remili, chef de département, demeurant à L-8055 Bertrange, 5, rue de Dippach, soixante-quinze parts sociales	75
2.- La société à responsabilité limitée de droit autrichien API-ADDITIVES FOR PAPER INDUSTRY, GmbH, ayant son siège social à A-5163 Mattsee, Salzburger Strasse 6/1 (Autriche), vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.

Evaluation des Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de quatre cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Remili, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2002, vol. 520, fol. 80, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 2 décembre 2002. J. Seckler.
(87532/231/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

GROUPE FNP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies.
R. C. Luxembourg B 32.357.

L'an deux mille deux, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROUPE FNP S.A., ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies, R. C. section B numéro 32.357,

dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné:

- en date du 30 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 277 du 5 juin 1997, contenant notamment la transformation en une société à responsabilité limitée et le changement de la dénomination sociale en GROUPE FNP, S.à r.l.;
- en date du 8 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 921 du 17 juin 2002, contenant notamment la transformation en une société anonyme et le changement de la dénomination sociale en GROUPE FNP S.A.

L'assemblée se compose de:

1.- La société à responsabilité limitée FRIOB-NILLES, S.à r.l., ayant son siège social à L-6131 Junglinster, rue Hiehl, ici représentée par ses gérants statutaires, à savoir:

- a) Monsieur Arthur Nilles, industriel, demeurant à L-6133 Junglinster, 19, Cité Kremerich;
- b) Monsieur Norbert Friob, industriel, demeurant à L-6131 Junglinster, 24, rue Hiehl.

2.- La société à responsabilité limitée POECKES INVEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine, ici représentée par ses gérants statutaires, à savoir:

- a) Monsieur Gilbert Poeckes, ingénieur, demeurant à L-3715 Rumelange, 35, rue du Cimetière, ici représenté par Monsieur Norbert Friob, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;
- b) Madame Marie-Josée Hansen-Poeckes, employée privée, demeurant à L-3713 Rumelange, 26, rue Jean Pierre Bausch, ici représentée par Monsieur Norbert Friob, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

L'assemblée est présidée par Monsieur Norbert Friob, industriel, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arthur Nilles, industriel, demeurant à Junglinster, et désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Brouet, employé privé, demeurant à Heffingen.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- que la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 186.250 EUR, pour le porter de son montant actuel de 2.500.000 EUR à 2.686.250 EUR, par l'émission et la création de 7.450 actions nouvelles de 25 EUR, chacune à souscrire en numéraire, émise au pair, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir du 8 janvier 2002. Les actions nouvelles sont souscrites par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital de la société.

2. Modification afférente de l'article 6 des statuts:

- que les deux comparantes sont les seules et uniques actionnaires actuels de ladite société GROUPE FNP S.A., et
- qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les deux points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante (186.250,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) à deux millions six cent quatre-vingt-six mille deux cents euros (2.686.250,- EUR), par l'émission et la création de sept mille quatre cent cinquante (7.450) actions nouvelles de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à souscrire en numéraire, émise au pair, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes au 8 janvier 2002.

De l'accord de tous les actionnaires, les sept mille quatre cent cinquante (7.450) actions nouvellement émises sont souscrites comme suit:

- a) La société à responsabilité limitée FRIOB-NILLES, S.à r.l., prédésignée, à concurrence de cinq mille dix huit (5.018) actions;
- b) La société à responsabilité limitée POECKES INVEST, S.à r.l., prédésignée, à concurrence de deux mille quatre cent trente-deux (2.432) actions.

Le montant de cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante (186.250,- EUR) a été apporté en numéraire par les préteurs souscripteurs de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme GROUPE FNP S.A., prédésignée, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de deux millions six cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros (2.686.250,- EUR), divisé en cent sept mille quatre cent cinquante (107.450) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de trois mille cent euros. L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Friob, S. Nilles, P. Brouet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2002, vol. 520, fol. 80, case 5. – Reçu 1.862,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 décembre 2002.

J. Seckler.

(87534/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

**STATION DE SERVICE KIRPACH S.A., Société Anonyme,
(anc. GARAGE GOERGEN, SUCC. KIRPACH CLAUDE, S.à r.l.).**

Siège social: L-7619 Larochette, 16, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 19.611.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2002, vol. 272, fol. 32, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(87536/561/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

MECAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8, route de Mersch.

R. C. Luxembourg B 47.927.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2002, vol. 272, fol. 32, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(87537/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

MEZZERINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 82.167.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 18, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'administrateur-délégué

(87488/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

BASSAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 41.087.

L'an deux mille deux, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée BASSAM HOLDING S.A. (ci-après désignée «la Société»), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse,

société constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 556 du 28 novembre 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 février 2000, publié au Mémorial C numéro 443 du 22 juin 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 février 2001, publié au Mémorial C numéro 777 du 19 septembre 2001, et modifiée suivant résolutions portant conversion du capital en euro, prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C numéro 651 du 26 avril 2002, société immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 41.087.

L'assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme scrutateur Maître Hélène Jean, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme secrétaire Madame Peggy Olinger, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

- 1) Mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur;
- 3) Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4) Fixation de la rémunération du liquidateur;
- 5) Divers.

II.- Que tous les actionnaires sont présents ou représentés ainsi qu'il ressort d'une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, respectivement représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations prévues par la loi, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Maître Albert Wilgen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, en langue d'elle connue, donnée à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Wildgen, H. Jean, P. Olinger, T. Metzler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 novembre 2002.

T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 137S, fol. 15, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87555/222/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

AOL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 269.036.000,-.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 72.210.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des associés
d'AOL LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société») tenue le 16 octobre 2002*

L'assemblée a approuvé les bilans, les comptes de pertes et profits, ainsi que les rapports de gestion du conseil de gérance et les rapports du commissaire aux comptes de la Société pour la période du 12 octobre 1999 au 30 juin 2000 et pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 31 décembre 2000.

L'assemblée a décidé de reporter la perte de l'exercice clôturé le 30 juin 2000 s'élevant à EUR 64.815,20 à l'exercice suivant et la perte de l'exercice clôturé le 31 décembre 2000 s'élevant à EUR 7.271,15 au prochain exercice.

L'assemblée a donné pleine et entière décharge (quitus) à chacun des membres du conseil de gérance et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour la période du 12 octobre 1999 au 30 juin 2000 et pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 31 décembre 2000.

L'assemblée a décidé de (i) renouveler le mandat de Monsieur Gerald Sokol Jr. en tant que gérant A de la Société qui expirera à l'assemblée des associés qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2001 et (ii) confirmer le mandat de Monsieur Joseph A. Ripp en tant que gérant A de la Société et les mandats de Monsieur Philip E. Rowley et de Monsieur Richard G. Minor en tant que gérants B de la Société qui expireront à l'assemblée des associés qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2001.

L'assemblée a également décidé de confirmer le mandat de ERNST & YOUNG S.A., en tant que commissaire aux comptes de la Société qui expirera à l'assemblée des associés qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2001.

Pour publication et réquisition

AOL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 34, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87594/253/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

AOL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 72.210.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Signature.

(87595/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

AOL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 72.210.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Signature.

(87596/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

FIDES TRUST COMPANY LIMITED, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2240 Luxemburg, 11, rue Notre-Dame.

H. R. Luxemburg B 6.932.

—
*Protokoll der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung,
 welche am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg am 21. August 2001 abgehalten wurde*

Die Versammlung wird um 9.30 Uhr von ihrem Vorsitzenden, Adrien Ney, eröffnet. Er bestellt Hans-Jörg Obertreis zum Sekretär. Die Versammlung beruft Théo Weber zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

A) Das Gesellschaftskapital ist voll und ganz vertreten, sodass von besonderen Einberufungen abgesehen werden konnte. Die vertretenen Gesellschafter anerkennen und erklären, dass sie gehörig zu dieser Versammlung geladen worden sind, dass sie vor deren Beginn Kenntnis von der Tagesordnung erhalten haben, und dass sie somit bereit sind, über alle Punkte dieser Tagesordnung zu beschliessen.

B) Die vertretenen Gesellschafter sowie die von ihnen vertretenen Anteile sind auf einer Präsenzliste genannt. Diese bleibt, nachdem sie von den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und den übrigen Mitgliedern der Versammlung unterzeichnet worden ist, gegenwärtigem Protokoll beigelegt.

C) Da aus dieser Präsenzliste hervorgeht, dass das gesamte Gesellschafterkapital in dieser Versammlung vertreten ist, ist diese somit rechtmässig zusammengetreten und ermächtigt, über alle Punkte der Tagesordnung abzustimmen.

D) Die gegenwärtige ordentliche Gesellschafterversammlung ist zusammengetreten, um über nachfolgende Tagesordnung zu beschliessen:

1. Abberufung von zwei Geschäftsführern und Neubestellung eines Geschäftsführers;
2. Abberufung von Zeichnungsberechtigten.

Beschlussfassung

Die Versammlung geht sodann zur Erledigung der Tagesordnung über. Nach vorheriger Diskussion und Beratung beschliesst die Versammlung, jeweils einstimmig, wie folgt:

1. Herr Gérard Ferret und Herr Klaus Tjaden werden als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

Die Geschäftsführung wird wie folgt neu bestellt:

Mitglieder der Geschäftsführung (in alphabetischer Reihenfolge):

Bernd Holzenthal, Luxemburg;

Adrien Ney, Luxemburg.

2. Die Zeichnungsberechtigungen für Frau Angela Melichar und Herrn Elmar Winter werden hiermit widerrufen.

Da hiermit die Tagesordnung erledigt ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Präsenzliste der Gesellschafter:

Gesellschafter	Anteilsanzahl	Bevollmächtigter
COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A.	20	Hans-Jörg Obertreis
COMMERZBANK AG FRANKFURT/MAIN	180	Adrien Ney
Insgesamt	200	

Unterschriften.

Luxemburg, den 21. August 2001.

A. Ney / H.-J. Obertreis / T. Weber

Vorsitzender / Sekretär / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 17, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(87597/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

PwC ACADEMY, PricewaterhouseCoopers ACADEMY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxemburg B 66.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 décembre 2002.

Pour la société

J. Seckler

Le Notaire

(87495/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

INTERNATIONAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 22.579.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le treize novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société BURNETT HOLDINGS S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama, Republic of Panama, ici représentée par Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration lui délivrée à Panama, le 6 novembre 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant desdites qualités a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme INTERNATIONAL ESTATE MANAGEMENT S. A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Dudelange, le 1^{er} mars 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 86 du 26 mars 1985, modifié suivant acte reçu par le même notaire le 8 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 461 du 16 novembre 1994 et par acte sous seing privé, le 2 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1047 du 21 novembre 2001.

La société est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 22.579.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Que la société BURNETT HOLDINGS S.A. est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la liquidation et à la dissolution de la susdite société.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'elle a procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

Pour le dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: C. Bittler et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 novembre 2002, vol. 466, fol. 23, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 décembre 2002.

A. Lentz.

(87556/221/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

S.J., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5407 Bous, 10, rue de la Fontaine.

R. C. Luxembourg B 48.415.

L'an deux mille deux, le vingt novembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Paul Ferrarin, restaurateur, époux de Madame Sushita Oberle, demeurant à L-5407 Bous, 10, rue de la Fontaine.

2) Madame Sushita Oberle, restauratrice, épouse de Monsieur Jean-Paul Ferrarin, demeurant à L-5407 Bous, 10, rue de la Fontaine.

Lesquels comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée S.J., S.à r.l., ayant son siège social à L-5405 Bech/Kleinmacher, 17, route du Vin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.415,

constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 479 du 23 novembre 1994,

modifiée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, prénommé, en date du 17 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 517 du 10 octobre 1995;

En vertu de la conversion légale le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (€ 12.394,67) et est souscrit comme suit:

1) Monsieur Jean-Paul Ferrarin, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Madame Sushita Oberle, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Les comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les résolutions prises à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire:

Première résolution

Les associés de la société à responsabilité limitée S.J., S.à r.l., décident à l'unanimité d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq euros trente-trois cents (€ 105,33) par un apport en espèces pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (€ 12.394,67) à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes qui passera de vingt-quatre euros virgule soixante-dix-neuf cents (€ 24,79) à vingt-cinq euros (€ 25,-).

Libération

Les associés actuels libèrent les cent cinq euros trente-trois cents (€ 105,33) par des versements en espèces en proportion des parts sociales détenues par chacun d'eux.

La preuve des versements en espèces a été rapportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les associés décident ensuite de fixer la valeur nominale des parts sociales à vingt-cinq euros (€ 25,-).

Deuxième résolution

En conformité des résolutions prises ci-avant, les associés décident de modifier l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée S.J., S.à r.l., pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jean-Paul Ferrarin, restaurateur, demeurant à L-5407 Bous, 10, rue de la Fontaine, deux cent cinquante parts sociales	250
2. Madame Sushita Oberle, restauratrice, épouse de Monsieur Jean-Paul Ferrarin, demeurant à L-5407 Bous, 10, rue de la Fontaine, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-5405 Bech/Kleinmacher, 17, route du Vin, à L-5407 Bous, 10, rue de la Fontaine.

Quatrième résolution

En conformité de la résolution prise ci-avant, les associés décident de modifier l'article deux des statuts de la société à responsabilité limitée S.J., S.à r.l., pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bous.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.»

Frais

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Ferrarin, S. Oberle, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2002, vol. 518, fol. 69, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 2 décembre 2002.

J. Gloden.

(87548/213/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

SO.GE.FER. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 40.840.

L'an deux mille deux, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, anonyme SO.GE.FER. (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège à L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}, R. C. Luxembourg, section B numéro 40.840, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date 13 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 519 du 11 novembre 1992, dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le même notaire Reginald Neuman en date du 16 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 538 du 21 novembre 1992;

- suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 635 du 7 décembre 1996;

- suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

– en date du 20 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 668 du 3 septembre 1999;

– en date du 8 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 719 du 10 mai 2002;

– en date du 11 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 719 du 10 mai 2002;

– en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1401 du 27 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Pascale Bougard, employée privée, demeurant à Longwy (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 600.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 28.500.000,- EUR à 29.100.000,- EUR, par la création et l'émission de 6.000 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent mille euros (600.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de vingt-huit millions cinq cent mille euros (28.500.000,- EUR) à vingt-neuf millions cent mille euros (29.100.000,- EUR), par la création et l'émission de six mille (6.000) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les six mille (6.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme de droit italien FERROLI S.p.A., ayant son siège social à San Bonifacio/Verona, Via Ritonda 78/A (Italie).

Le montant de six cent mille euros (600.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme SO.GE.FER. (LUXEMBOURG) S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social souscrit est fixé à vingt-neuf millions cent mille euros (29.100.000,- EUR), représenté par deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. De Bernardi, P. Bougard, F. Innocenti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2002, vol. 520, fol. 80, case 8. – Reçu 6.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 décembre 2002.

J. Seckler.

(87535/231/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.

CONNAISSANCE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 11, rue d'Orange.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

Sylvie Carpenter, sans profession, née le 17 mars 1946, demeurant 11, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, de nationalité française;

Juliet Carpenter, étudiante, née le 25 novembre 1997, demeurant 11, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, de nationalité française et anglaise;

Edward Carpenter, étudiant, né le 18 avril 1983, demeurant 11, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, de nationalité anglaise et française,

a été créé en date de ce jour l'association sans but lucratif, CONNAISSANCE.

1. Nom, Siège et Durée

L'association est une association sans but lucratif aux termes des dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

L'association est dénommée CONNAISSANCE.

La durée de l'association est illimitée, son siège se trouve 11, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg et peut être déménagé ailleurs au Grand-Duché de Luxembourg, en cas de besoin.

L'association est strictement neutre du point de vue politique, philosophique et confessionnel.

2. Objet

L'association a pour but d'organiser et de favoriser des conférences d'histoire de l'art et des voyages à but culturel ainsi que toute activité connexe.

3. Membres

L'association se compose:

- de membres associés, comprenant les membres fondateurs et ceux qui par la suite acceptent les présents statuts et sont agréés en qualité d'associés par le conseil d'administration. Ce nombre de membres associés est de trois au minimum et de quinze au maximum.

Les membres associés doivent acquitter une cotisation annuelle qui ne peut excéder le somme de € 10.

Seuls les membres associés sont habilités à être élus au conseil d'administration.

- de membres sympathisants. Ces membres devront être agréés par le conseil d'administration et devront payer une cotisation annuelle qui ne pourra être inférieure à 100 LUF ni dépasser la somme de 25.000 LUF. Les membres sympathisants n'ont pas le droit de vote aux assemblées générales.

Le conseil d'administration peut admettre aux conditions qu'il fixera, d'autres catégories de membres. Ces membres devront être agréés par le conseil d'administration et devront payer une cotisation annuelle qui ne pourra être inférieure à 100 LUF ni dépasser la somme de 25.000 LUF.

La qualité de membre (quelque soit sa catégorie) se perd par démission ou par le non-paiement de la cotisation annuelle ou pour préjudice aux intérêts de l'association.

4. Liste des associés

Cf introduction.

5. Mise à l'entrée et à la sortie des membres

Cf le n° 3.

6. Assemblée générale

L'assemblée générale est convoquée une fois par an par simple lettre devant mentionner l'ordre du Jour. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres par un compte-rendu affiché au bureau pendant la durée d'un mois après la délibération.

Seuls les membres associés ont droit de vote. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix du président de la séance est prépondérante.

7. Conseil d'administration

L'association est administrée par un conseil d'administration composé des membres associés. Le nombre de membres associés est de trois au minimum et de quinze au maximum.

Le conseil d'administration gère l'association. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration désigne en son sein un président.

Le conseil d'administration peut établir un règlement intérieur.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs soit pour la gestion journalière de l'association, soit pour des affaires déterminées, à une ou plusieurs personnes, membres du conseil d'administration ou non.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix du président de la séance est prépondérante.

8. Taux maximum des cotisations ou des versements à effectuer par les membres de l'association

Cf n° 3.

9. Exercice social et règlement des comptes

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Les ressources de l'association proviennent des cotisations ou versements, des dons et subsides publics ou privés ainsi que de ses activités.

10. Les règles à suivre pour modifier les statuts

Selon le texte de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

11. Dissolution et liquidation du patrimoine

En cas de dissolution de l'association et après règlement du passif, l'assemblée générale détermine l'usage qui sera fait des fonds restants. Cet usage devra avoir pour objet une association caritative dont le but ou l'activité se rapproche de ceux de l'association.

La loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif règle tous les points non expressément couverts par les présents statuts.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 575, fol. 36, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Les membres de l'association sont les suivants:

Carpenter Edward

demeurant 11, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg

de nationalité française et anglaise;

Carpenter Juliet

demeurant 11, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg

de nationalité française et anglaise;

Carpenter Sylvie

demeurant 11, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg

de nationalité française.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 577, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(87602/000/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2002.